

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu du **cabinet LS AVOCAT** dont le siège social est à PARIS la somme de **300,00 euros** (trois cents euros) représentant la cotisation pour la période du 15 janvier 2020 au 14 janvier 2021.

Fait à Paris, le 26 février 2020

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

